

Date des épreuves du BEP EPS 2020 en CCF et session de rattrapage

1 - Evaluation en CCF

CCF 1 → Activité du 1^{er} semestre

Date	Heures	Activité
LUNDI 16 Décembre 2019	16h-18h	M. MEUCCI: 3X500M

CCF 2 → Activité du 2^e semestre

Date	Heures	Activité
LUNDI 11 MAI 2020	16h-18h	M. MEUCCI: SPORT COLLECTIF (HB/BB)

CCF 3 → Activité pratiquée en quinzaine toute l'année

Date	Heures	Activité
VENDREDI 08 Mai 2020 (SB)	08h-10h	M. MEUCCI: MUSCULATION

2 - Session de rattrapage du CCF

Dates	Heures	Classes
VENDREDI 22 Mai 2020	14h-18h	Tous les élèves concernés Convocation et affichage dans les bureaux des CPE respectifs



CONVOCAATION au BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES 2020
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (E.P.S)
Lycée LYAUTEY de CASABLANCA - Session 2020
Document d'informations aux élèves et aux familles

o **Unités d'enseignements (U.E.) proposées aux élèves**

- Une unité d'Enseignement (UE) proposée en début d'année : MUSCULATION – Handball / Basket - 3x500

- La note en EPS au BEP, coefficient 2, est attribuée à l'issue du **Contrôle en Cours de Formation (CCF)** portant obligatoirement sur 3 activités physiques et sportives. En raison des stages et dans l'optique que les élèves aient un temps d'apprentissage relativement conséquent, 2 activités seront pratiquées en semestre sur le créneau hebdomadaire (3x500 et Sport collectif) et évaluées à l'issue du 1^{er} et du 2^e semestre; 1 activité sera pratiquée tout au long de l'année sur le créneau en quinzaine (Musculation) et évaluée en fin d'année. La note d'EPS au Baccalauréat correspondra à la **moyenne des 3 activités**.

o **Dates des évaluations / Convocations**

- Les élèves seront évalués pour leur Baccalauréat EPS par un jury composé de 2 enseignants d'EPS (si possible) : le professeur responsable de l'UE au cours de l'année et un autre professeur d'EPS du lycée Lyautey. Les dates des 3 CCF sont les suivantes :

- **CCF1 : Lundi 16 Décembre 2019**
- **CCF2 : Lundi 11 Mai 2020**
- **CCF3 : Vendredi 8 Mai 2020**

Session de rattrapage : Vendredi 22 Mai (Après midi)

Les élèves seront évalués sur leur cours d'EPS.

- Sur chacune de ces trois dates, **la PRESENCE de tous les élèves de première est ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** (élèves valides mais aussi les élèves dispensés). **Toute absence injustifiée** (sauf cas très grave, c'est-à-dire impossibilité de se déplacer pour raison médicale importante) sur un de ces trois jours, **entraînera la note de 0/20 à l'épreuve** sans le moindre recours possible.

- Remarque : tout élève malade ou présentant une inaptitude sur la journée d'évaluation doit se présenter le jour même avec un dossier médical complet (certificat médical détaillé, radios...) devant le médecin de l'hygiène scolaire du Lycée Lyautey qui sera présent à l'infirmerie de Beaulieu **AVANT son évaluation**. Seul le médecin du Lycée Lyautey pourra décider de reporter son évaluation à la session de rattrapage Vendredi 22 Mai 2020.

- Lors de la session de rattrapage, si un élève est dans l'incapacité de passer son ou ses épreuves, il se verra remettre un dossier de préparation à l'épreuve de Stretching, qu'il présentera la semaine suivante.

- Tout élève reconnu inapte le jour des épreuves par le médecin de l'hygiène scolaire du lycée devra se présenter à la session de rattrapage qui se déroulera le Vendredi 22 Mai 2020.

o **Inaptitude**

- Les élèves reconnus inaptes en début d'année sur l'U.E, après une visite auprès du médecin de l'hygiène scolaire avec un enseignant d'EPS, seront placés en contrôle adapté en CCF avec prise en compte de l'inaptitude, dans les unités d'enseignement :

« **Stretching / Expression corporelle** » ou « **Stretching / 4000m marche athlétique** » ou « **4000m marche athlétique / Expression corporelle** »

- Les élèves n'ayant pas déclaré leur inaptitude à une activité dans l'U.E choisie initialement lors de leur inscription dans les 2 premières semaines de cours, se verront dans l'obligation de passer l'épreuve sans aménagement, ou à défaut obtiendront la note de 0/20 dans cette activité.

o **Cas particuliers**

- **Un élève ayant participé à moins de 50% des séances (c'est-à-dire absent à 4 séances) d'un cycle pourra se voir renvoyé à la session de rattrapage du Vendredi 22 Mai 2020 pour être évalué sur cette même épreuve.** Ce même élève, sur avis du conseil de classe, pourra voir apposer sur son livret scolaire la mention « doit faire ses preuves » pour son baccalauréat.

- En cas d'intempéries empêchant le déroulement des épreuves pour les activités extérieures, l'évaluation est reportée directement à la semaine qui suit sur le créneau du cours EPS habituel.

Le proviseur du Lycée Lyautey, M. Claude THOINET

